

Democratie Congolaise Dans L'impasse : Cliché radioscopique de la panne d'alternance politique à la fin du mandat présidentiel de 2016

Assistant Félicien Musenge Lukomba¹, Assistant Delphin Mponga Satulungu²

^{1,2}Chercheur en Science Politique

Corresponding Author: Assistant Félicien Musenge Lukomba

Resume: L'impasse de la démocratie congolaise consécutive au non respect des échéances électorales de 2016 atteste, non seulement la crise de légitimité des institutions politiques fin mandat, mais suscite, bien plus, la désolation du peuple congolais rêvant de vivre une passation civilisée du pouvoir entre des Présidents élu et sortant dans le délai constitutionnel. De l'espoir au désespoir, l'alternance tant attendue par les Congolais devient, au stade actuel, une illusion pour céder plutôt la place à une forme « atypique » d'alternance des compromissions politiques, consacrant ainsi un glissement consensuel du mandat constitutionnel du Chef de l'Etat sortant, par les acteurs politiques contre toute volonté du souverain primaire, garant de la légitimité de tout combat démocratique. Tel est le cliché radioscopique de la « politique du ventre » qui caractérise la vie politique congolaise contemporaine.

Mots clés : démocratie, élection, alternance politique, mandat présidentiel de 2016.

Date of Submission: 13-04-2017

Date of acceptance: 05-09-2017

I. Introduction

L'enjeu politique de l'heure reste dominé par le souci d'alternance, un défi sérieux, au risque d'hypothéquer le processus démocratique courant en République Démocratique du Congo ; moyen qui permet au peuple congolais de jouir véritablement de sa souveraineté comme compétence supérieure dictée par la volonté générale, concrétisant ainsi la perception étymologique d'après laquelle tout pouvoir démocratique vient du peuple, qui l'exerce à travers ses élus. Disons-le avec Olivier Nay (Dir.), qu'en démocratie, la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens, qui l'exercent à l'occasion des élections libres et disputées, intervenant à intervalles réguliers et en constituent en même temps, une activité de contrôle et de sanction des gouvernants.¹

Dans le monde contemporain, en effet, cette démocratie semble être, à l'état actuel de la connaissance, le régime le plus accepté qui s'est propagé partout et a séduit les peuples de plusieurs pays du monde. Celle – ci est souvent appréciée sous l'angle de l'organisation des élections crédibles, libres et transparentes. Elle renvoie, à bien des égards, à un idéal politique forgé à la Cité d'Athènes au IV^e siècle avant Jésus-Christ et représente une innovation institutionnelle et historique majeure, perçue et présentée comme une avancée en termes de liberté, par rapport à d'autres régimes politiques du monde. Cette souveraineté populaire est affirmée de façon décisive par John Locke, dans son combat contre l'absolutisme anglais au XVII^e siècle. Mais c'est Jean-Jacques Rousseau qui expose véritablement la « structure démocratique » de la souveraineté populaire, utilisant cette notion, telle qu'elle a été mise à jour au XVI^e siècle, en lui attribuant un nouveau destinataire : le peuple.²

De nos jours, la démocratie n'est plus séparable du constitutionalisme car, sur le plan pratique, on assiste au développement de ce que Dominique Rousseau appelle « démocratie continue » ; dans laquelle le pouvoir des citoyens ne s'exerce pas seulement lors des élections, mais de façon continue, à travers un ensemble de procédures assurant le respect des droits de l'individu et leur coexistence pacifique, garantie du pluralisme.³

S'imposant en Afrique vers les années 90 avec l'avènement de la pérestroïka, elle demeure un processus de longue haleine ; catalyseur d'antagonisme de frustration⁴, partagé aussi bien par les opérateurs

¹ Olivier NAY (Dir), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Dalloz, Paris, 2011, p. 133.

² David ALCAUD et al., *Dictionnaire des sciences politique : notions essentielles, enjeux et débats, grands auteurs*, 2^{ème} éd. Sirey Dalloz, Paris, 2010, pp. 86, 87.

³ Ibid, pp. 91-92

⁴ Cette expression est un emprunt savant tiré de la théorie de la « matrice conflictuelle », telle qu'énoncée par Philippe BRAUD, pour expliquer comment les intérêts des individus sont conditionnés par la vision qu'ils ont de leur environnement immédiat et la perception des opportunités qui s'offrent ou non à eux ; où les oppositions d'intérêts et d'aspirations se rattachent entre autres à cet antagonisme de frustration. Employée

politiques que par la société civile. Goodwin-Gill (Dir.) constate à cet effet, qu' « en Afrique, il est un fait que le débat sur les élections n'est plus si tant qu'il l'ait jamais été, une question concernant les Etats sortant d'un conflit ou d'un régime autoritaire. Au contraire, il est de plus en plus pertinent pour tous les systèmes démocratiques aux prises à une crise interne d'aliénation et de défiance, vis-à-vis du processus électoral ». ⁵ Ce risque présage un avenir sombre qui augure la déstabilisation des institutions politiques en République Démocratique du Congo, en référence aux faits historiquement vécus, mais aussi des effets contagions ; partant de ce qui se passe dans bien d'autres Etats africains, en éruption politique, ce dernier temps. ⁶

Face à cet état des faits successivement vécus dans bien des Etats africains, la préoccupation en débat tient au décryptage d'une réalité socio-politique congolaise, dont l'épicentre tourne autour des tumultes politiques observés à la veille du dernier mandat constitutionnel du Chef de l'Etat Joseph Kabila Kabange. L'objectif poursuivi dans cette réflexion vise à expliquer la vie socio-politique de la nation congolaise au regard du non respect des échéances électorales dans le délai constitutionnel, orchestré par le *corps politique kabiliste* ⁷. Sa fluidité analytique réside dans son interdisciplinarité d'approches explicatives, dont le fondement théorique relève de la sociologie politique, de l'analyse des politiques publiques, de l'analyse stratégique et de la géopolitique ; en appui aux techniques documentaires, d'entretien non structuré, d'observation d'une succession des faits, pour mieux interpréter le cliché de la contingence politique résultant de la panne d'alternance démocratique congolaise.

Trois points majeurs élucident notre parcours explicatif. Le premier concerne une vision croisée entre élections et démocratie, le deuxième point traite de la panne démocratique de l'Etat congolais, face au défi d'alternance politique et le dernier se consacre au cliché factuel de la vie politique congolaise dans une démocratie en panne.

II. Élections, à la croisée de la démocratie congolaise

Deux versants inséparables de la participation politique, *élections et démocratie* sont étroitement liées, se renforçant et se légitimant mutuellement pour rendre possible l'acte d'autodétermination d'un peuple, tel que prévu par la *Charte des Nations Unies* ⁸. Les élections sont à l'origine de la démocratie et mettent le peuple à l'épreuve de sa souveraineté. Mieux que d'autres modes de désignation des gouvernants, les élections sont un critère indispensable pour mesurer la vitalité de la démocratie d'un pays ; elles concrétisent une démocratie libérale et font d'elle un régime le plus accepté et irrésistible dans le monde. A travers les élections, Robespierre attribue ainsi au peuple une « faculté de vouloir » qui s'exprime dans la « volonté générale ». Une fois manifestée, celle – ci ne peut être contestée, car elle est l'expression d'un consentement unanime. En d'autres

dans cette étude, cette catégorie gouverne les relations entre acteurs politiques et société civile autour des frustrations ressenties, potentiellement productrices d'agressivité concurrente entre ces deux couches socio-politiques. Cet antagonisme relève d'une confrontation ambivalente de l'espoir au désespoir. L'antagonisme de frustration dans la logique de l'espoir découle des manœuvres faites par les gouvernants pour retarder les élections ou les boycotter afin de se pérenniser au pouvoir. Cela ne laisse pas ces acteurs politiques tranquilles car, en faisant ces manœuvres, ils s'attendent parfois aux pires et sont obligés de monter des astuces pour étouffer toute velléité revendicative du processus électoral. La logique de frustration due au désespoir, propre à la société civile et à l'opposition politique, relève des attentes déçues dues au blocage du processus électoral dans le délai constitutionnel. Lire pour plus de détail : Philippe BRAUD, *Sociologie politique*, 2^{ème} éd. Dalloz, Paris, 2011, p.63

⁵ Guy S. GOODWIN-GILL et al., *Les élections libres et régulières. Nouvelle édition augmentée*, Genève, Union interparlementaire, 2006, p.186

⁶ Allusion faite aux Etats africains qui ont sombré dans la violence politique à l'approche des échéances électorales, faute du respect de l'alternance démocratique ; tels que : Congo Brazza, RCA, Gabon, Tchad, Burundi, Ouganda, Rwanda, Burkina-Faso, Lybie, Algérie, Égypte, ...

⁷ La notion du corps politique évoque pour nous l'idée d'une unité politique, c'est-à-dire les citoyens, ne jouissent d'aucune autonomie. De ce côté, le corps politique nous semble figurer une communauté humaine toute particulière et clause sur elle-même. Or cette image entre en contradiction avec l'esprit de la société démocratique au regard d'analyse de Tocqueville. L'image d'une unité politique particulière irrite le sentiment démocratique du semblable. Si la notion du corps politique figure d'un côté la communauté politique, englobant et contraignant l'exercice individuel, de l'autre, elle met l'accent sur le particularisme de l'unité politique par rapport à l'universalité humaine. Pour besoin d'approfondissement, lire avec intérêt : Agnès BAYROU-LOUIS, *Corps politique dans une perspective phénoménologique : Arendt, Lefort, Merleau-Ponty, Ricœur*, Thèse de doctorat en Science Politique, Institut d'Étude Politique, CEVIPOF, Paris, 2013, pp. 12-14.

⁸ Lire à ce propos : Charte des Nations unies

termes, toute critique à la volonté populaire est condamnable et doit être combattue.⁹C'est dans la même verve que Francis Fukuyama évoque la « *fin de l'histoire* » avec le triomphe de la démocratie libérale ; soulignant que celle-ci a contribué à affaiblir la légitimité d'autres régimes politiques, tels que l'aristocratie, l'autoritarisme, le totalitarisme, rejetés à présent par les peuples.¹⁰Amadou Moctar Diallo estime, quant à lui, que la force d'une démocratie libérale réside en ce qu'elle donne au peuple, ce à quoi il aspire le plus : la *liberté*.¹¹Cette dernière se consolide à travers une démocratie représentative, qui met le peuple au centre de son action par le principe de la *souveraineté populaire*.

Appartenant au peuple, la souveraineté est indivisible et inaliénable : seul le peuple uni en corps politique peut l'exercer à travers ses représentants ; et aucune faction de celui-ci, ni aucun délégué ne peut s'en attribuer l'exercice.¹²En ce sens, elle reste incompatible à toute forme de compromission politique au risque de dénaturer son essence. De ce point de vue, la désignation des représentants du peuple devient dès lors, un enjeu majeur ; et, le vote est perçu à la fois comme le mode le plus légitime de désignation des représentants du peuple et comme celui le plus légitimement habituel de participation politique. De là, la démocratie est souvent analysée sous l'angle de l'élection, d'où l'expression « *démocratie électorale* »¹³. Dans cette perspective, l'organisation des élections devient donc un critère d'évaluation de la vitalité démocratique d'un pays ; bien que certains chercheurs, à la lumière d'Olivier DUHAMEL et Yves MENY estiment que réduire la démocratie à l'unique organisation des élections, aussi libres et transparentes soient – elle, revient à vider cette notion de tout son sens.¹⁴

Dans toute démocratie représentative, en effet, les élections sont le moyen ou le mécanisme par lequel le peuple peut se prononcer sur les individus qui les représentent et s'exprimer sur des politiques différentes. Cela est également l'espoir dans nombre de pays africains qui ont tenté ou réussi, à des degrés divers, d'installer ce système politique. Instrument de légitimation pour la société dans son ensemble, les élections facilitent la transition dans un cadre juridique du leadership d'un parti vers un autre ; d'une façon structurée, compétitive et transparente. Retournant dans la sagesse démocratique africaine et dans la démocratisation elle-même, les élections sont un processus qui confèrent dans l'idéal, la légitimité à un gouvernement particulier et contribue à la démocratisation à long terme de la société.¹⁵

Cette construction de l'État qui a évincé les autres modes d'organisation sociale et politique, a permis de valoriser la « *légitimité légale-rationnelle* »¹⁶, au détriment des « *légitimités traditionnelle et charismatique* ». ¹⁷En cela, elle exige une compétition pacifique pour la conquête du pouvoir ou des positions de pouvoir dans un État. Cette compétition politique pacifique est organisée sous forme de vote, organisation des élections pour désigner les représentants du peuple, telle que consacrée par toutes les chartes constitutionnelles modernes, dont celle de la RD. Congo ne s'en passe guère. Ainsi dit Olivier IHL, le vote est à la fois « un droit et une liberté, une garantie et un pouvoir »¹⁸ conférés aux citoyens, à telle enseigne qu'il est aujourd'hui inadmissible de penser à la démocratie sans l'organisation des élections, qui lui donnent sa vitalité. Dans une temporalité séquentielle, le peuple est régulièrement invité à faire un choix de sa destinée. Ainsi, le vote devient dans ce cas, un instrument de participation à la disposition des citoyens qui leur confère le pouvoir de sanctionner positivement ou négativement le mode de gestion de la *Res Publica*.

Comprise sous cet angle, la force de cette démocratie représentative libérale relève du sens d'un existentialisme citoyen où les individus se sentent libérés des formes d'allégeances sociales, qui leur octroient la capacité de faire un choix rationnel. Sous ce regard, la période électorale est donc, un moment de contact et d'échange entre les citoyens et les acteurs politiques qui aspirent à les représenter. C'est une occasion, pour les candidats, de rivaliser à partir de leurs programmes et d'investir l'espace public pour convaincre les citoyens, pour confronter

⁹ Olivier NAY, *Histoire des idées politiques*, Paris, Armand colin, 2004, p. 272

¹⁰ Lire pour plus d'information : Francis FUKUYAMA, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion, Paris, 1992.

¹¹ AMADOU MOCTAR DIALLO, « Penser la démocratie au-delà des élections », in *Éthique publique*, vol. 13, n° 2 | 2011, mis en ligne le 23 octobre 2012, disponible sur <http://ethiquepublique.revues.org/782>, consulté le 13 novembre 2016.

¹² Olivier NAY, *Op. cit.*, p. 272

¹³ Olivier DUHAMEL et Yves MENY (dir.), *Dictionnaire constitutionnel*, PUF, Paris, 1992, p. 705.

¹⁴ Olivier DUHAMEL et Yves MENY (dir.), *Op. Cit.*, p. 705.

¹⁵ Groupe des Sages de l'Union africaine, « Les conflits et la violence politique résultant des élections. Consolider le rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits », in *Collection Union Africaine*, New York : International Peace Institute, décembre 2012 (Édition corrigée 2013), pp. XI ; XII, en ligne sur www.ipinst.org

¹⁶ AMADOU Moctar Diallo, Article déjà cité.

¹⁷ Lire, pour approfondissement : Max WEBER, *Économie et Société*, Plon, Paris, 1971.

¹⁸ Olivier IHL, *Le vote*, Montchrestien, Paris, 2000, p.11.

leurs idées, leur vision de la Cité. Les campagnes électorales sont des moments forts de discussion sur la gestion de la chose publique. Elles renforcent le sentiment d'appartenance nationale et forgent la citoyenneté. L'organisation des élections réussies est perçue à cet effet, comme un signe de vitalité démocratique ; surtout quand elle favorise l'alternance au pouvoir.

Cependant, dans plusieurs pays à l'occurrence, africains, les élections sont devenues des moments d'incertitude et du chaos politique. Elles cristallisent des identités régionales, ethniques ou religieuses, coûtent cher en vies humaines et occasionnent des destructions d'édifices publics ; faute d'une prégnance dialectique du jeu démocratique des acteurs politiques en compétition. Souvent, la transparence et le respect du verdict des urnes posent problème à cause des irrégularités ou d'un semblant d'élections, une fois que celles-ci sont organisées. En outre, on assiste d'habitude, à des moments de manœuvres dilatoires faites par la « *reine régnante* » pour se pérenniser au pouvoir et prouver aux autres qu'il n'y a pas autre alternative que de consentir à la survie du régime en place, faute de quoi, la nation court le risque du déluge de violence politique chaotique. C'est le cas vécu à la veille du mandat constitutionnel de Joseph Kabila Kabange en RD. Congo où les acteurs politiques ainsi que la société civile se déchirent dans l'acharnement autour de l'organisation des élections libres, crédibles et transparentes.

Des effets du glissement au désespoir de l'alternance démocratique, la compétition politique devient ensanglantée et la violence politique de plus en plus présente dans l'arène populaire. Delà, la démocratie se dépouille de tout son sens pour céder la place aux compromissions politiques consécutives au cycle de violence politique de tout genre. Dans son rapport sur les conflits et la violence politique résultant des élections, un groupe des Sages de l'Union Africaine reconnaît qu'avec l'avènement de la nouvelle vague de démocratisation en Afrique au début des années 1990, les élections sont devenues un élément central de la participation populaire au processus de gouvernance démocratique. En même temps, qu'elles ont engendré des conflits et de la violence et ont mis à mal des alliances ethniques et régionales, allant jusqu'à menacer l'ordre social, le développement économique et les efforts visant à consolider l'intégration régionale.¹⁹

De ce point de vue, les élections ne sont plus, dans bon nombre des pays africains comme en RD. Congo, une technique de désignation des gouvernants naturellement associées à la démocratie comme le prévoient les principes et valeurs démocratiques. C'est néanmoins, un moyen de légitimation des compromissions politiques et d'émergence de violence d'Etat et de désenchantement populaire. Ce qui suppose une confiscation de pouvoir du peuple entretenue par des régimes répressifs de l'Etat policier au service des castes régnautes supposées élues, mais dont la fraîche légitimité est souvent remise en cause et le mode de gestion demeure celui du règne par défi contre toute entente populaire. Cet état des choses suscite des frustrations populaires et alimente, de surcroît, le déferlement de la violence multisectorielle qui finit par embraser la nation tout entière.

III. A l'ère de l'alternance, une démocratie en panne au Congo-Kinshasa

L'alternance suppose un régime démocratique enraciné dans un cadre constitutionnel accepté qui privilégie la succession au pouvoir de deux principales forces ou coalitions politiques d'un pays, la majorité devenant l'*opposition* et l'opposition prenant place de la majorité. Mécanisme des changements des *élites* politico-administratives, l'alternance gouvernementale est souvent caractérisée par une « fenêtre d'opportunité » politique, qui permet aux nouveaux titulaires du pouvoir de disposer d'une *légitimité* et d'une marge de manœuvre accrue dans le processus de décision.²⁰

En démocratie congolaise par contre, la dynamique de l'alternance démocratique demeure l'objet des humeurs tumultueuses prêtes à se traduire, de temps en temps, en actes de violences sans précédent. Le régime « 1+4 »²¹ issu de l'Accord Global et inclusif signé le 17 décembre 2002 à Pretoria, a eu le mérite de léguer à l'Etat congolais une Constitution qui fixe désormais, le mode civilisé d'alternance politique, tel que stipulé le premier alinéa de l'article « 70 » relatif au mandat du Président de la République en ces termes : « *le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois* »²². Qu'en est-il alors de son application à la dernière échéance du mandat du Président en exercice sachant que le socle de toute démocratie repose sur la valeur que le peuple et son élite politique, accorde au respect des textes qui régissent le fonctionnement et l'exercice du pouvoir d'Etat, susceptible de garantir la vie politique d'une nation ?

¹⁹ Groupe des Sages de l'Union Africaine, Rapport déjà cité, p.1.

²⁰ Olivier NAY (Dir.), *Op. cit.*, pp. 13-14

²¹ Le régime 1+4 est un régime exceptionnel connu en RDC de 2003 à 2006 de suite d'un accord de paix signé le 17 décembre 2002 à Pretoria entre belligérants des guerres qui ont partitionné le pays entre RDC-Goma soutenu par le Rwanda, RCD-KML de Mbusa Nyamwisi, MLC de Jean Pierre Bemba et MLC-N de Roger LUMBALA, tous soutenus par l'Ouganda.

²² Constitution de la RDC du février 2006, p.19

Juste après sa promulgation, cette Constitution a permis au peuple congolais d'entrer dans la troisième République et briser formellement la barrière d'alternance démocratique. Car en juin de la même année, étaient tenues les premières élections considérées par le peuple comme le point culminant de la démocratie congolaise ; à partir desquelles, les représentants des factions politiques établies par l'accord de paix de Sun-City changent des casquettes et deviennent, de ce fait, les représentants du peuple, sans, toutefois, dénouer avec leur substance ésotérique des *Seigneurs de guerres*. Avec cette première élection du Président Joseph Kabila, la Majorité Présidentielle vante déjà la promotion de la démocratie au point de faire du Chef de l'Etat le garant de l'alternance démocratique. Ce dernier n'a cessé de promettre, jusqu'à l'élection de son deuxième mandat en 2011, au peuple congolais une « *passion civilisée du pouvoir* », entre lui et son successeur démocratiquement élu. Au-delà de tous ces éloges, il est vrai qu'avec l'élection présidentielle à deux tours connue en 2006, la RD. Congo a vu venir la lueur de la démocratie partant de ce jeu démocratique jugé acceptable par la majorité des congolais, malgré les petites irrégularités liées à sa phase préliminaire observées çà et là. Le Président de la république est donc proclamé élu au deuxième tour avec une majorité absolue, soit 58,05%²³ des voix, ce qui lui octroie le prestige de sa légitimité.

En 2011, cependant, le virus du malheur de la démocratie infecte le jeu démocratique congolais. L'article « 71 » de la Constitution qui consacre le *deuxième tour* de l'élection présidentielle quinze jours après le premier, au cas où aucun candidat n'obtenait une majorité absolue est élaguée, suite à une forte pression de la mouvance kabiliste pour être remplacé par le *tour unique*. Ce premier revirement du jeu démocratique est pour la majorité présidentielle, un pari gagné pour cautionner un deuxième mandat du président Joseph Kabila avec une majorité simple, soit 48,9% de voix²⁴. A l'aube de sa réélection, la crise de légitimité pointe à l'horizon. Les résultats sont vivement contestés de tout bord. En plus de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) et Alliés qui revendiquent la victoire en faveur d'Etienne Tshisekedi, les diplomates, l'Église Catholique, les observateurs indépendants, l'Union Européenne, la Fondation Carter, la MONUSCO et les forces vives décrivent dans l'unanimité, d'importantes irrégularités et fraudes qui ont entaché ces élections, jusqu'au point de remettre en cause leur crédibilité et, de surcroît, la légitimité du prétendument élu. Ce constat macabre de la situation électorale va contribuer à légitimer, dans l'opinion publique, la victoire revendiquée par Etienne Tshisekedi wa Mulumba et créer un malaise général dans le chef des congolais, à la lumière de ce qui est vécu actuellement au Gabon avec Jean Ping et Ali Bongo, comme ce fut le cas du Zimbabwe en 2008 entre Morgan Tsvangirai et Robert Mugabe ainsi que celui de Raila Odinga avec Mwai Kibaki après l'élection présidentielle de décembre 2007 au Kenya.²⁵

Consciente de la situation, la mouvance présidentielle joue à l'apaisement et appelle au dialogue pour tenter de réunir les Forces sociopolitiques du pays et voir comment parvenir à une *légitimation consensuelle de son pouvoir*. Mais cela n'a pas été possible avec le boycott de l'UDPS et une frange importante de l'Opposition dans sa dimension plurielle, malgré le débauchage de certains membres d'une Opposition et de Forces vives moins solide, jusqu'à la formation d'un premier gouvernement prétendu d'ouverture, publié le 18 avril 2012²⁶, après les assises de ce dialogue. C'est une véritable crise politique et diplomatique sans ambages qui s'installe.

Profitant de ces troubles politiques, le Mouvement du 23 Mars (M23) s'en est servi de la situation pour en faire un *casus belli*²⁷ et déclencher, vers le mois d'avril 2012²⁸, une autre guerre à l'Est du pays, dont les principaux acteurs étaient des soldats privilégiés par le Chef de l'Etat jusqu'à leur défection au menu de fil conducteur du général Bosco Ntaganda, aujourd'hui en prison au TPI. Cette aventure du M23 a mis en déroute

²³Wikipedia, disponible sur https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle, consulté le 27 février 2017

²⁴Publiées le 6/12/2011, les résultats partiels de la présidentielle par la Commission Électorale Nationale Indépendante seront officialisés par la Cour Suprême de Justice le 16 décembre 2011, in Ph. John Bompengo, disponible sur <http://www.radiookapi.net/actualite/2011/12/08>, consulté le 12/02/2017

²⁵Pour plus d'informations, consulter : VINCENT DARRACQ et Victor MAGNANI, « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », in *Politique étrangère*, disponible sur www.cairn.info/revue-politique-etrangere.htm, 2011 (Hiver), pp. 839-850, consulté le 27 février 2017 ;

²⁶Jeune Afrique, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/152261/politique/rdc-nomination-d-un-nouveau-gouvernement-resserr-peu-politique/>, consulté le 27 février 2017.

²⁷Suite aux élections de novembre 2011 qui avaient fait l'objet d'importantes tricheries et autres irrégularités, les décideurs décidèrent qu'il serait possible d'organiser de nouvelles élections mais qu'ils pourraient profiter de la faiblesse de Kabila pour réclamer d'autres réformes. L'une d'entre elles concernait l'arrestation et le transfert de Ntaganda devant la Cour Pénale Internationale. Lire pour plus d'information : Les documents relatifs à l'affaire (CPI-01/04-02/06: Le Procureur c/ Bosco Ntaganda), disponible sur <http://www.icc-cpi.int>, in Jason STEARNS, *Du CNDP au M23. Évolution d'un mouvement armé dans l'Est du Congo*, Institut de la Vallée du Rift/Projet Usalama, St Luke's Londres, 2012, p. 49

²⁸Désiré SEBAKUNZI NGABO, *M23 : Autopsie*, éd. Les Écoles, Kinshasa, 2013, p.12.

l'armée congolaise jusqu'à la prise de la ville de Goma le 20 novembre 2012 pour finir par se retirer dix jours plus tard, soit le 1^{er} décembre 2012²⁹, suite à une forte pression de la CIRGL et la MONUSCO pour s'installer sur les collines surplombant la ville où ils seront finalement chassés par l'armée congolaise sous le commandement opérationnel du Feu colonel MAMADOU NDALA, encadré par le général de la 8^{ème} Région Militaire Feu Général BAHUMA avec le soutien des Forces onusiennes.

Comme on peut bien s'en rendre compte, le deuxième mandat présidentiel de Joseph Kabila s'est passé à la recherche d'une légitimité, dont l'issue demeure illusoire jusqu'à ce jour. Mais, au lieu de servir de leçon au pouvoir en place et faciliter la promotion de l'alternance, cette crise de légitimité vient plutôt barrer la route à cette avancée démocratique et consacrer l'oligarchie kabiliste. Car, moins de deux ans après sa réélection, sa famille politique manifeste clairement son intention de saboter le jeu démocratique par le changement de l'article " 70 " de la Constitution. Cette deuxième tentative de la révision constitutionnelle est déclenchée en perspective d'un troisième mandat du Président Joseph Kabila dans le but de rompre carrément avec l'alternance démocratique et en faire une présidence à vie comme c'est devenu une mode en Afrique où la plupart des Etats ne tardent pas à changer leurs constitutions, chaque fois qu'ils sont aux fins de leurs mandats légaux. Ces velléités mortifères de la mouvance congolaise génèrent des frustrations dans le rang de la classe politique congolaise, Majorité comme Opposition, voire Forces vives. Une peur panique qui ne dit pas son nom embrase l'environnement sociopolitique congolais.

Déjà en 2013, un des ténors de la Majorité Présidentielle, en la personne d'Évariste Boshab, alors Secrétaire Général du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD), sort de son silence et met en veilleuse le dessous de carte du *Corps politique kabiliste*. Il publie un ouvrage test intitulé : « *Entre la révision de la Constitution et l'inanition de la Nation* » ; pour préparer l'opinion congolaise sur une éventuelle révision constitutionnelle. Pour lui, la Nation mourrait certainement par « inanition » si l'on ne révisait pas la Constitution et pire encore si le Président Joseph Kabila ne recevait pas un troisième mandat par cette « révision totale » de la Constitution du 18 février 2006.³⁰ Plusieurs membres la Majorité se rangent derrière cette thèse. L'on se souviendra, entre autres, de la déclaration de Richard Muyej Mangez Mans, alors Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières dans laquelle, il défend avec fermeté la modification de cet article qui ne permet pas à Joseph Kabila de briguer un troisième mandat, même par voie référendaire si le parlement se révèle incapable. Car, dit-il : « *comme le peuple souverain s'est exprimé par voie référendaire en décembre 2005 par un oui massif pour la constitution actuelle, il reste le seul à pouvoir modifier les dispositions interdites au Parlement par la même voie du référendum constitutionnel* ». ³¹

D'autres, comme André Mbata Mangu, s'insurgent contre ces velléités révisionnistes et ne tardent de qualifier ce plaidoyer d'Évariste Boshab de « soporifique discours pseudo-scientifique qui justifie l'injustifiable », émaillé de « flagrantes contradictions et hérésies relevant de la fraude intellectuelle ». ³² Dans la même pensée, Deux ans après, soit en 2015, Chérubin Okende Sengan'a pas hésité de fustiger la « dystonie qui caractérise le leadership congolais » ³³, dont souffre le pays depuis l'indépendance ; attribuable à « un trouble, un état pathologique de la perte de vitalité susceptible de compromettre la réalisation des objectifs de la société ». ³⁴

Une double incohérence se dégage à cet effet. Au lieu de persuader l'opinion congolaise comme visaient Évariste Boshab et sa famille politique, cette démarche que d'aucuns qualifient de « *suicidaire* » de part leurs réactions, vient plutôt tordre le couteau dans la plaie de la déchéance démocratique ; et déclenche un tollé général dans le chef des congolais de tout bord, y compris de la Communauté Internationale.

Dans le rang de l'Opposition et des Forces vives par ailleurs, la place est à la mobilisation tout azimut des Forces vives et l'Opposition pour barrer la route au troisième mandat présidentiel de Joseph Kabila au pouvoir depuis mai 2001. Cela est suivi par la Communauté Internationale, qui voit dans ce genre d'ambition, une manière de saboter tous ses efforts fournis pour la paix et la stabilité du pays. Des voix s'élèvent de partout et le pays entame une période pleine d'incertitudes politiques jusqu'à la mise en application de l'accord de la

²⁹ Jean Claude NGOY MUANA-BUANGA et Valentin MADIHANO MUNGU-iko, « De la protection des civils par la monusco dans la ville de Goma - mythe ou réalité ? », in *CRIDHAC*, n°41, vol. I, 2013, p. 25

³⁰ Jean Damascène BWIZA KINAMULA, « Okende Senga, Chérubin, 2015. *Leadership et jeu politique en Rd-Congo : l'audace d'une révolution substantielle !* Préface d'Al Kitenge Lubanda. Paris, Edilivre. 354 pages. ISBN : 9782332574756 », in *Revue Africaine de la Démocratie et de la Gouvernance (RADG)*, n°3&4, vol.2, 2015, pp. 183, 184.

³¹ John BOMPENGO, « RDC: l'article 220 de la constitution peut être révisé par voie référendaire », disponible sur <http://www.radiookapi.net/actualite/2014/07/19/rdc>, consulté le Mercredi 15/02/1017.

³² John BOMPENGO, Article déjà cité.

³³ Chérubin OKENDE Senga, *Leadership et jeu politique en Rd-Congo : l'audace d'une révolution substantielle !*, Edilivre, Paris, 2015, p. 146.

³⁴ Ibid.

Saint-Sylvestre, signé la nuit du 31 décembre 2016 sous l'égide de la CENCO, qui reste jusque là lettre morte. Des défections sont vécues tant dans la Majorité, surtout avec le « G7 »³⁵ et des débauchages de certains membres de l'Opposition deviennent une monnaie courante. Des groupes de contestations, dont les mouvements citoyens plus réputés restent FILIMBI ET LUCHA émergent pour barrer la route aux ambitions machiavéliques de la mouvance présidentielle, estiment-ils. Mais pour le pouvoir, l'heure est à la terreur, la répression pour étouffer quiconque osera contester sa démarche. C'est l'époque de chasse à l'homme et l'Etat policier qui s'installe sans relâche.

Contre toute entente populaire, la mouvance kabiliste semble voir son pari gagné avec la certification à l'Assemblée Nationale de la modification de l'article 70 qui accorde un mandat indéterminé au Chef de l'Etat. Reste alors le tour du Sénat pour son entérinement, au regard d'un effectif important de la Majorité dans la chambre basse. Mais cela a débouché sur un fiasco total, suite à une forte pression de l'opposition politique et des mouvements citoyens où le Sénat n'avait autre choix que d'annuler cet article qui consacrait le mandat indéterminé du Président de la République. C'est donc une proie qui est arrachée de la bouche de la mouvance dont ses efforts viennent d'accoucher d'une souris au profit de la victoire du peuple, malgré la perte en vies humaines, les blessures, les arrestations et les emprisonnements des manifestants. L'enthousiasme du peuple congolais dans l'action menée relève d'inspiration des mouvements « *Ballet Citoyen* » de Burkina Faso et « *Il yen a mare* » du Sénégal qui venaient de faire échec aux aventures révisionnistes de Blaise KOMPAORE et Abdoulaye WADE jusqu'à les déposséder de leur pouvoir. Mais cela ne sera pas le cas pour le peuple congolais car, les manifestations du 19 septembre 2016, déterminantes à l'action décisive contre le pouvoir, ont subi des atrocités meurtrières des Forces de l'ordre jusqu'à voir son influence se recroqueviller sensiblement.

Mais pour la mouvance kabiliste, la bataille est perdue et non la guerre, en souvenir de ce que disait Napoléon : « *En politique, rien ne s'obtient que par calcul* » pendant que pour Clausewitz, « rien ne réussit à la guerre que ce qui a été mûrement réfléchi et conçu avec une forte volonté car la génération spontanée n'existe pas en politique ». Devant cet aveu d'échec, le temps de mettre en place le plan stratégique du « *glissement* »³⁶, dont la réussite est pleine de succès. Interpelé par les parlementaires, Matata M'ponyo, alors Premier Ministre, n'a pas tardé de déclarer tout haut que « son gouvernement n'avait pas d'argent pour organiser les élections dans le délai constitutionnel », ce qui veut dire que la Commission Électorale Nationale Indépendante ne convoquera pas le Corps électoral comme prévu à l'article 73, quatre-vingt dix jours avant l'expiration du mandat du Président en exercice le 19 décembre 2016. Avec cette déclaration, une nouvelle donne fait son intrusion dans la scène politique congolaise. Il s'agit bien de la bataille juridique d'interprétation de certains articles de la constitution.

Dans le camp de l'Opposition, regroupée en *deux grandes familles politiques*³⁷ et dans une grande frange des Forces vives, le schéma de la table rase reste au rendez-vous pour sauver la République du gâchis d'alternance démocratique en s'appuyant à l'article 64 stipulant que « *Tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution* ». A cet état de fait, Joseph Kabila est réputé à la fin de son deuxième mandat, démissionnaire et reste opposable de l'article 75 de la constitution qui définit les modalités pratiques, en cas de vacance du pouvoir. Dans leur lecture, le Chef de l'Etat devrait donc démissionner, à la date du 19 décembre 2016, pour laisser la place au Président du Sénat qui assumerait l'intérim avec la charge d'organiser l'élection du nouveau Président de la République dans 90 jours comme stipulé à l'article 70. Ce qui n'a pas été une messe à faire. Car la Majorité Présidentielle, soutenue par la Cour Constitutionnelle, organe habilité à déclarer la vacance du pouvoir suivant le même article l'article 70, s'était prononcé dans son arrêt

³⁵ Le G7 est une plate-forme politique constituée de sept partis politiques qui s'étaient retirés de la Majorité présidentielle (MP) après avoir adressé un certain lundi 14 septembre 2015 une lettre au président Kabila pour demander « le respect absolu » de la constitution. Le regroupement de ses partis politiques avait également dénoncé des « manœuvres inavouées » pour ne pas respecter la constitution, imputant à la Majorité une « stratégie suicidaire ». Il s'agit des partis ci-après : le MSR, ARC, Unafec, Unadef, ADP, PDC et ACO, disponible sur : Sthash Hnyr, <http://www.radiookapi.net/2015/09/17/actualite/politique/rdc-le-g7-devient-une-plate-forme-politique>, consulté le 09 mars 2017

³⁶ Ce plan consacre une politique du pourrissement, où la Majorité Présidentielle joue sur le temps pour faire prévaloir sa cause et en tirer un profit maximum afin de parvenir à réaliser son ambition, celle de pérenniser Joseph Kabila à la tête de l'Etat.

³⁷ Le *Rassemblement des Forces Politiques et Sociales acquises au Changement* (Une plate forme qui réunit les partis et regroupements politiques influents tels que l'UDPS et le G7) présidé par Etienne Tshisekedi d'une part et le *Front pour le respect de la Constitution* dirigé par le MLC de Jean Pierre Bemba.

n°RCONST/262 du 11 mai 2016³⁸, sur demande de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), que le Chef de l'Etat reste au pouvoir jusqu'à la remise et reprise avec un éventuel Président de la République démocratiquement élu à une date ultérieure. D'un coup, une flamme, c'est l'appel au dialogue pour les élections véritablement démocratiques et apaisées qui reconfigure l'espace politique.

En effet, pour décrier l'environnement sociopolitique congolais et permettre de trouver une issue capable d'éviter un déferlement de la violence et conduire le Congo vers les élections apaisées, tous les acteurs appellent au dialogue entre la classe politique congolaise ; mais son format reste plein des controverses, quant aux matières à traiter. Avec ce dialogue, l'enjeu majeur devient, désormais, le combat des positionnements politiques des acteurs en compétition ; au-delà d'une véritable volonté du souverain primaire à l'avenir incertain. Le statut et le choix du facilitateur ne fait pas l'unanimité dans la classe politique congolaise, mais elle finit difficilement à se mettre d'accord sur le choix d'un délégué de l'Union Africaine, Edem Kodjo, dont le profil politique et diplomatique n'inspire confiance à l'opposition ; en souvenir de l'échec qu'il venait d'encaisser au Burundi. Ce dernier va, tant bien que mal, se lancer dans la danse pour parvenir à rassembler les acteurs congolais, sans persuader ses noyaux durs de l'Opposition – le *Rassemblement* et le *Front pour le respect de la Constitution*– jusqu'à les amener à la table de négociation à la Cité de l'Union Africaine du 1^{er} septembre au 18 octobre 2016, date de la signature de l'accord surnommé par le camp du boycott « *accord de Camp Tchachi* ».

Malgré son mérite d'avoir tracé le jalon d'assise politique à la fin du deuxième mandat présidentiel, certains points clés comme la date des élections fixée en avril 2018, le verrouillage de tentative de modification de l'article 70 de la Constitution ou du référendum pour bénéficier d'un troisième mandat à Joseph Kabila, sont restés évasifs ; outre son exclusivité décriée de par bon nombre d'acteurs politiques et diplomatiques. Devant cet échec d'inclusivité, les prélats Catholiques se sont lancés dans le jeu pour sortir le pays de ce gouffre et aboutir à un accord inclusif au travers les bons offices demandés par le Président de la République. Cette initiative est soutenue par le Chef de l'Etat, en désaccord avec sa famille politique et les signataires de l'accord de la Cité de l'Union Africaine qui voient en mal la renégociation sous la médiation de la CENCO, au risque de perdre leurs nouveaux postes. Des rencontres de médiation entre les signataires de l'accord du 18 novembre 2016 et le *noyau dur* de l'Opposition sont désormais, entretenues par CENCO avec le soutien officiel du Chef de l'Etat. Cette démarche de la CENCO est parvenue à la convocation d'un dialogue restreint au Centre Interdiocésain catholique de Kinshasa, relevant ainsi le défi de l'inclusivité dont le premier dialogue a manqué. Convoqués le jeudi 08 décembre 2016, les assises de ce deuxième dialogue dureront vingt-trois jours, au lieu de quatre prévus pour déboucher à l'accord global et inclusif dénommé « *Accord de la Saint Sylvestre* ». Ce dernier a été signé la nuit du 31 décembre 2016 et il est complété par un arrangement particulier des parties prenantes aux négociations. Parmi les acquis du présent accord figurent son caractère *inclusif*, la réduction de l'échéancier sur la tenue des élections d'avril 2018 en fin décembre 2017 ainsi que l'assurance théorique du verrouillage de toutes les possibilités juridiques de faciliter un troisième mandat à Joseph Kabila en perspective, de Yoweri Museveni de l'Ouganda et Paul Kagame du Rwanda. Mais qu'en est-il maintenant de l'espoir de son application et de l'aboutissement des élections démocratiques crédibles et apaisées ? Tel est le point qui sera développé dans les lignes qui suivent.

IV. Cliché factuel de la vie politique congolaise dans une démocratie en panne

Les deux accords politiques complémentaires signés respectivement le 18 septembre et le 31 décembre 2016 engendrent le retournement de l'alternance démocratique aux compromissions politiques. Ils consacrent, par le fait même, la faillite de la démocratie au profit d'une *alternance atypique*, d'un régime d'exception qui présage le partage du pouvoir à la sauvette, dont les dividendes profitent aux acteurs politiques contre toute volonté populaire. Cette affirmation est prouvée par l'état actuel du débat sur le *partage du gâteau politique*, à travers le concept « *arrangements particuliers* » qui, curieusement, dénote d'une théâtralisation du jeu politique congolais souligné déjà par Chérubin Okende lorsqu'il souligne que le « *jeu politique de la RDC est tout ce qui ressemble au désordre, à des incertitudes envahissantes. Il reflète une servitude permanente des intrigues, des tensions, du fantasme, de la haine, des divisions, ...Ce jeu politique n'incarne donc pas une entreprise honorable dont les règles découleraient de certaines valeurs connues et généralement acceptables par l'ensemble de la communauté nationale* ». ³⁹

Cette théâtralisation du jeu politique congolais plonge le peuple dans un malheur d'alternance non aboutie au prisme des positionnements politiques, maquillés des discours revendicatifs des doléances populaires. Ce

³⁸Jean Paul Kasusula, « Analyse critique de l'arrêt de la Cour constitutionnelle sur la fin du mandat de Joseph Kabila : y a-t-il eu haute trahison ? », in <http://jpkasusula.over-blog.com/2016/06.html>, consulté le 09 mars 2017

³⁹ Chérubin OKENDE SENG, *Op. cit.*, p. 146

comportement formate la posture de l'homme politique congolais à la quête de son pain quotidien au détriment des valeurs démocratiques tant attendues. Pareille situation entraîne un désenchantement populaire orchestré par une oligarchie politique qui menace de rupture avec le peuple souverain en transformant la démocratie en mode de sélection des élites (Pareto, Schumpeter) à travers l'activisme partisan. On en menace là aussi le dynamisme par la promotion d'un paradoxe de la démocratie, dont les moyens, les forces politiques, fragilisent les fins, la souveraineté du plus grand nombre.⁴⁰

En effet, dans un environnement politique aux intérêts diversifiés, la CENCO a réussi à arracher péniblement la signature du nouvel Accord politique dit de la *Saint Sylvestre*, dont l'application demeure un casse-tête, et que la mort d'Etienne Tshisekedi Wa Mulumba, un des acteurs clés dudit accord vient d'envenimer davantage la situation. Comme toujours, les actions de l'homme politique congolais restent dominées par la « *politique du ventre* »⁴¹ qu'il est difficile de se détacher des intérêts égoïstes pour une cause nationale. Car deux mois passés depuis la signature de l'accord du 31 décembre 2016, on est loin d'espérer à sa mise en œuvre effective. Dans tout les cas de figure, la réalité politique montre que le peuple, au nom duquel se légitime ce combat démocratique semble être relégué aux oubliettes. C'est pour dire que, l'alternance démocratique, est bien loin d'être acquise et requiert un changement dans les pratiques de la gouvernance politique congolaise. L'on se souviendra du contexte de la formation du gouvernement Badibanga, mis en place en plein dialogue du Centre Interdiocésain, une stratégie pour contrecarrer l'application de l'accord inclusif du 31 décembre 2016. Cela constitue un signal fort qui renforce l'impasse déjà planifiée à dessein par les détenteurs du pouvoir politique actuel qui n'entendent pas lâcher d'une seule seconde leur ambition de saboter le processus démocratique au point de chute.

A l'état actuel de l'analyse, l'enjeu réel de l'alternance démocratique révèle une réalité ambivalente, selon que le lecteur de cette réflexion se situe dans un camp et dans l'autre du clivage politique en présence. C'est dire, en claire que du côté de la Majorité Présidentielle, l'alternance démocratique est devenue le reflet d'un virus, sinon un démon du cauchemar politique pour construire le tombeau auto régulé du pouvoir politique en place pendant que du côté de l'Opposition politique radicale, on trouve dans d'alternance démocratique, une bonne aubaine de tourner pacifiquement la page du règne par défi de ce pouvoir politique en place, avec l'aide de la communauté internationale assurant une tutelle hypocrite sous la vigilance du peuple congolais ignorant son vrai sort. C'est à l'Opposition politique actuelle troublée et agitée dans sa diversité plurielle qui l'affaiblit davantage de bien tirer la leçon pour prendre la mesure de l'enjeu et créer un véritable noyau dur de la structure inter-forces d'opposition politique et sociale capable de se défaire de la logique de sa *politique du ventre* et d'améliorer sa condition sur les problèmes électoraux à travers leur lobbying en synergie avec les principaux bailleurs de fonds et partenaires internationaux. Sans cette logique, l'Opposition politique est appelée à repenser ses stratégies pour amener le pouvoir en place à respecter l'accord de la Saint sylvestre et la résolution 2277du conseil de sécurité des Nations Unies.

En même temps, les nouvelles stratégies efficaces, à mettre en œuvre par le front uni de l'opposition politique radicale doivent convaincre les principaux bailleurs des fonds et partenaires internationaux (ONU, Union Africaine, Communauté Économique de Développement de l'Afrique Occidentale (CEDEAO), Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL), l'Union Européenne (UE) Etats-Unis, France, Royaume-Uni et Belgique), de manière à contraindre le pouvoir en place à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et promouvoir la tenue des élections à temps record dans le respect de la limite de deux mandats. Dans le cas où la logique actuelle de la violation flagrante de l'accord, dont le décor déjà planté s'impose, la même opposition politique doit alors ramener les principaux bailleurs de fonds et partenaires internationaux à revoir l'aide publique au développement de la RDC et repenser le mandat de la MONUSCO de manière à soutenir l'application du présent accord en lieu et place du pouvoir en place qui la défie en assassinant la démocratie arrachée au sacrifice suprême des incommensurables martyrs.

A la lumière de cette réflexion qui révèle un fichier hypothétique de l'alternance démocratique en RDC, il semble que l'étiologie des indicateurs au rouge de cette vertu d'alternance démocratique, trouve ses explications dans le réflexe de la peur d'être traduit en justice par les dirigeants congolais actuels ; l'orgueil de mêmes dirigeants à vivre en dehors du pouvoir politique, au regard de l'ampleur des dégâts qui incarnent leur gouvernance ; le déficit affiché de la culture démocratique dans le chef des tenants du pouvoir politique actuel, la mauvaise gouvernance, dont les mêmes gouvernants actuels se rendent coupables.

⁴⁰ David ALCAUD et al., *Op. cit.*, p. 90.

⁴¹ Cette expression est un emprunt savant à Jean François Bayart pour expliquer les visées ultimes des élites politiques congolais, dominées par la recherche des intérêts personnels au détriment de l'intérêt général ; interprétant abusivement l'affirmation selon laquelle « la politique est un monde des intérêts ». Pour plus d'information, lire : Jean-François Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, ("L'espace du politique"), Paris, 1989.

Dans cette perspective, Noel OBOTELA RACHIDI, constate que : «le climat politique en RDC semble connaître quelques moments sombres. Les ONG déplorent l'interdiction des manifestations politiques et des réunions à caractère politique, pourtant autorisées par la constitution. Le gouvernement s'en tient scrupuleusement aux prescrits de la loi. Les jeunes de la LUCHA et de FILIMBI en ont eu pour leur compte. Nombreux ont été arrêtés et libérés, par la suite. D'autres ont été condamnés à des peines lourdes et réduites, ensuite. D'autres enfin, attendent depuis longtemps que leur sort soit tranché. Les médias privés n'échappent guère à cette morosité. Certains leaders de l'Opposition sont interdits de se déplacer pour raison de sécurité, etc. Nombreux ne cessent de s'interroger sur ce climat tendu et caractérisé par un certain événement »⁴².

En tout état de cause, respect strict de l'accord politique global et inclusif suivant ordre constitutionnel de l'article 70 garantissant ainsi l'alternance démocratique est un défi majeur qui marque la prégnance de la dynamique du fonctionnement actuel des Forces Politiques en présence. Car, comme le souligne Ève RODOT, la politique est la base de toute société et que l'alternance politique, garantie par la constitution et la tenue d'élections libres et transparentes sont des indicateurs de démocratie. En acceptant ces conditions, les dirigeants rendent le pouvoir à son ultime dépositaire.⁴³ C'est donc par crainte de ce défi majeur perçu par la Majorité Présidentielle congolaise comme un poison politique mortel à éviter à tout prix de boire en développant une stratégie d'agenouiller l'Opposition politique par les débauchages de ses membres.

V. Conclusion

Après ce décryptage de la contingence d'alternance démocratique en RDC, allant du conformisme constitutionnel aux compromissions politiques tumultueuses, creusant ainsi un fossé entre la triptyque démocratie, élection et alternance ; l'heure est à la cristallisation de l'impasse de l'alternance démocratique, comme un chantier mis en panne à la fin du dernier mandat constitutionnel du Président Joseph Kabila pour cautionner les calculs des intérêts politiques. Calant se

A l'état actuel d'analyse, l'alternance démocratique au Congo-Kinshasa se trouve confrontée à un dilemme sans précédent : doit-elle affirmer l'utilitarisme partisan basé sur la *politique du ventre* ou au contraire, mettre en avant les valeurs universelles spécifiques à toute démocratie? La première position court le risque de dénaturer le sens de la démocratie où la souveraineté populaire reste l'épicentre de toute impulsion politique pour réguler le politique congolais ; la seconde risque, par contre, de choquer l'évidence de la solidarité d'intérêts égoïstes des acteurs politiques sans conviction idéologique.

Si l'occasion était encore donnée au roi Léopold II pour se réincarner politiquement et observer cette gestion politique chaotique de son héritage, il n'hésiterait de le récupérer automatiquement et se le réapproprier pour toujours au delà de ce dérapage politique, dont il avait été l'objet de reproches à l'époque coloniale ; une thèse récemment relayée par l'actuel Président américain, Donald TRUMP lors de sa campagne électorale où il prône la recolonisation de l'Afrique, suite à son incapacité d'assurer son propre destin. Une réalité choquante qui ferait couler les larmes des héros nationaux et les pères de l'indépendance congolaise en vertu de leur lutte menée aux sacrifices suprêmes pour la conquête de cette démocratie privatisée par la caste de leurs descendants indifférents devant les affres de la misère que traversent les congolais dans un contexte de la dérive autoritaire revendiquée par les dirigeants politiques qui refusent à souhait de consolider la démocratie.

Seul un sentiment de sursaut patriotique et démocratique de la nouvelle citoyenneté congolaise doit incarner le congolais d'en haut et d'en bas en vue d'opérer une révolution de sa responsabilité et faire une rupture avec la mentalité du colonisé et de l'occupé de la RDC, suivi d'une thérapie de choc pouvant conduire à la possibilité d'une véritable alternance démocratique grâce au changement paradigmatique de certaines croyances mythiques et/ou naïves dans le principe d'hétéronomie.

Chemin faisant, une alternance démocratique responsable peut, à tout bout de champs, générer de bonnes marges d'autogestion démocratique car, celle qui confère à la culture de vivre ensemble une base éthique et humaniste. Elle permet d'acquérir une re-civilisation pour des dynamiques, autonomisant les partis politiques et les mouvements sociaux en mettant le peuple au centre de toute action politique. C'est donc dans cette même vaine explicative que Jean Pierre Mbelu Babanya Kabudi fait observer qu'«une alternance politique responsable peut provoquer de l'émulation dans la gestion politique-économique du vivre-ensemble. Elle peut être un antidote contre le carriérisme en politique, la monotonie, le manque de créativité, d'inventivité et d'imagination. Elle est à la fois une question d'éthique individuelle et collective. Elle ne peut être porteuse d'avenir que si elle contribue profondément au changement des structures génératrices de la souveraineté des

⁴² Noel OBOTELA RACHIDI, « *La République Démocratique du Congo* » in Congo Afrique, Kinshasa, Mars 2016, pp 146-149

⁴³ Ève RODOT, « *Pour une alternance démocratique en Afrique* » in Développement et civilisations, N°425, 2015 disponible sur www.lebret-irfed.org, consulté le 02/08/2016

autres et du droit international [...] pour rompre consciemment avec des croyances mythiques abrutissantes et déshumanisantes en vue d'une ré-civilisation promotrice d'une indépendance responsable »⁴⁴.

Conscient de l'ampleur de la situation politique actuelle, à la hauteur des tâches à accomplir, il n'est d'aucun doute que prétendre épuiser cette question qui reste d'actualité, relèverait d'une ambition présomptueuse ; mais apporter sa modeste contribution sur cet enjeu de l'heure est l'atout majeur de cette réflexion politologique.

Bibliographie

- [1]. ALCAUD, D., et al., *Dictionnaire des sciences politique : notions essentielles, enjeux et débats, grands auteurs*, 2^{ème} éd. Sirey Dalloz, Paris, 2010.
- [2]. AMADOU MOCTAR DIALLO, « Penser la démocratie au-delà des élections », in *Éthique publique*, vol. 13, n° 2 | 2011, mis en ligne le 23 octobre 2012, disponible sur <http://ethiquepublique.revues.org/782>, consulté le 13 novembre 2016.
- [3]. BAYART, J. F., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, ("L'espace du politique"), Paris, 1989.
- [4]. BAYROU-LOUIS, A., *Corps politique dans une perspective phénoménologique : Arendt, Lefort, Merleau-Ponty, Ricœur*, Thèse de doctorat en Science Politique, Institut d'Étude Politique, CEVIPOF, Paris, 2013.
- [5]. BOMPENGO, J., « RDC: l'article 220 de la constitution peut être révisé par voie référendaire », disponible sur <http://www.radiookapi.net/actualite/2014/07/19/rdc>, consulté le Mercredi 15/02/2017.
- [6]. BOMPENGO, Ph. J., disponible sur <http://www.radiookapi.net/actualite/2011/12/08>, consulté le 12/02/2017
- [7]. BRAUD, Ph., *Sociologie politique*, 2^{ème} éd. Dalloz, Paris, 2011.
- [8]. BWIZA KINAMULA, J. D., « Okende Senga, Chérubin, 2015. *Leadership et jeu politique en Rd-Congo : l'audace d'une révolution substantielle !* Préface d'Al Kitenge Lubanda. Paris, Edilivre. 354 pages. ISBN : 9782332574756 », in *Revue Africaine de la Démocratie et de la Gouvernance (RADG)*, n°3&4, vol.2, 2015.
- [9]. Charte des Nations unies
- [10]. Constitution de la RDC du février 2006.
- [11]. DARRACQ, V. et MAGNANI, V., « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », in *Politique étrangère*, disponible sur www.cairn.info/revue-politique-etrangere.htm, 2011 (Hiver), pp. 839-850, consulté le 6 février 2017
- [12]. DUHAMEL, O. et MENY, Y. (dir.), *Dictionnaire constitutionnel*, PUF, Paris, 1992.
- [13]. FUKUYAMA, F., *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion, Paris, 1992.
- [14]. GOODWIN-GILL, G.S., et al., *Les élections libres et régulières. Nouvelle édition augmentée*, Genève, Union interparlementaire, 2006.
- [15]. Groupe des Sages de l'Union africaine, « Les conflits et la violence politique résultant des élections. Consolider le rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits », In *Collection Union Africaine*, New York : International Peace Institute, décembre 2012 (Édition corrigée 2013), pp. XI ; XII, en ligne sur www.ipinst.org
- [16]. IHL, O., *Le vote*, Montchrestien, Paris, 2000.
- [17]. KASUSULA, J.P., « Analyse critique de l'arrêt de la Cour constitutionnelle sur la fin du mandat de Joseph Kabila : y a-t-il eu haute trahison ? », in <http://jpkasusula.over-blog.com/2016/06.html>, consulté le 09 mars 2017
- [18]. Jeune Afrique, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/152261/politique/rdc-nomination-d-un-nouveau-gouvernement-resserpeu-politique/>, consulté le 27 février 2017.
- [19]. MBELU BABANYA, J. P., République Démocratique du Congo. Alternance politique et Démocratique (suite et fin), disponible sur <http://democratiechretienne.org/cateparry/congo-rdc-diomi-ndongala-oppositionpolitique-rdc-congo-kinshasa-republique-democratique-du-congo-drc.>, consulté le 30/08/2016.
- [20]. NAY, O. (Dir), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Dalloz, Paris, 2011.
- [21]. NAY, O., *Histoire des idées politiques*, Paris, Armand colin, 2004.
- [22]. NGOY MUANA-BUANGA, J. C. et MADIHANO MUNGU-IKO, V., « De la protection des civils par la monusco dans la ville de Goma - mythe ou réalité ? », in *CRIDHAC*, n°41, vol. I, 2013.
- [23]. OBOTELA RACHIDI, N., « *La République Démocratique du Congo* » in Congo Afrique, Kinshasa, Mars 2016.
- [24]. OKENDE SENGA, Ch., *Leadership et jeu politique en Rd-Congo : l'audace d'une révolution substantielle !*, Edilivre, Paris, 2015.
- [25]. RODOT, E., « *Pour une alternance démocratique en Afrique* » in Développement et civilisations, N°425, 2015 disponible sur www.lebret-irfed.org, consulté le 02/08/2016
- [26]. SEBAKUNZI NGABO, D., *M23 : Autopsie*, éd. Les Écoles, Kinshasa, 2013.
- [27]. STEARNS, J., *Du CNDP au M23. Évolution d'un mouvement armé dans l'Est du Congo*, Institut de la Vallée du Rift/Projet Usalama, St Luke's Londres, 2012.
- [28]. Sthash Hnyr, <http://www.radiookapi.net/2015/09/17/actualite/politique/rdc-le-g7-devient-une-plate-forme-politique>, consulté le 09 mars 2017
- [29]. WEBER, M., *Économie et Société*, Plon, Paris, 1971.
- [30]. Wikipedia, disponible sur https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle, consulté le 27 février 2017

Assistant Félicien Musenge Lukomba. "Democratie Congolaise Dans L'impasse : Cliché radioscopique de la panne d'alternance politique à la fin du mandat présidentiel de 2016." IOSR Journal of Economics and Finance (IOSR-JEF) , vol. 8, no. 4, 2017, pp. 43–53.

⁴⁴ Jean Pierre MBELU BABANYA, République Démocratique du Congo. Alternance politique et Démocratique (suite et fin), disponible sur <http://democratiechretienne.org/cateparry/congo-rdc-diomi-ndongala-oppositionpolitique-rdc-congo-kinshasa-republique-democratique-du-congo-drc.>, consulté le 30/08/2016